

Réforme des collectivités locales

Le projet de « schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne » proposé par la préfecture de la Vienne a été discuté lors du conseil municipal du 5 juillet 2011.

Voici le contenu des échanges :

Monsieur le maire rappelle le compte tenu du dossier préfectoral « projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne » laissé aux conseillers pour étude lors du dernier conseil.

« Notre territoire est concerné par les deux points suivants :

1 – L'arrondissement de Montmorillon serait ainsi modifié compte tenu du fait qu'il possède deux communes isolées et une communauté de communes de moins de 5000 habitants :

- *la fusion des Communauté de Communes du pays Charlois, du Pays Civraisien, de la Région de Couhé et du pays Gencéen, ce regroupement coïncidant avec le périmètre du Syndicat Mixte du Pays Civraisien.*
- *La fusion des Communautés de Communes du Lussacois et du Montmorillonnais en intégrant la commune de CIVAUX.*
- *L'élargissement de la Communauté de Communes du Pays Chauvinois avec l'intégration de la Commune de VALDIVIENNE et de certaines communes des Communautés de Communes de Vienne et Moulière et des Vals de Gartempe et Creuse qui appartiennent au bassin de vie Chauvigny.*

2 - Il est programmé une réduction sensible du nombre de syndicats, notamment de :

- *40 syndicats ayant pour compétence la distribution de l'eau potable et de l'assainissement, par fusion avec le SIVEER. Est concerné le SIGEP qui, tout en garantissant un service de proximité, tente de fusionner avec le syndicat de Leignes et de Lussac les châteaux pour atteindre le seuil de 8200 abonnés et éviter ainsi l'absorption par le SIVEER.*
- *Regroupement des 14 syndicats d'entretien de rivières en 5 bassins dont le bassin de la Vienne.*
- *Intégration par les communautés de communes correspondantes des quatre syndicats de voirie (dont le Syndicat de la Région de l'Isle-Jourdain)*
- *Dissolution des trois syndicats mixtes de pays (Montmorillonnais, Civraisien et Six vallées) dont les territoires au vu du présent schéma sont intégralement concernés par une communauté de communes unique.*
- *Dissolution de syndicats divers dont le syndicat Intercommunal de coordination et d'Animation du Projet Éducatif Local. »*

Un débat s'instaure qui permet de partager les inquiétudes suivantes bien qu'il soit reconnu que des aménagements sont nécessaires pour une plus grande efficacité des structures et une réduction des coûts de fonctionnement globaux :

- Pourquoi supprimer des syndicats de proximité, tel que le Sigep, dont la rentabilité et l'efficacité ne sont aucunement remises en cause ?
- Manque d'informations notamment sur le financement des nouvelles structures, leur mode de fonctionnement, les avantages attendus...
- Le calendrier laissé aux élus (trois mois) semble insuffisant pour se construire une réflexion d'autant plus que nous sommes en période où les services tournent avec un personnel allégé du fait des congés.

Le conseil souhaite que ces remarques soient transmises à la préfecture, à l'appui du vote.

Monsieur le maire met au vote le projet préfectoral selon la formule :

Non au projet pour les remarques ci-dessus : 13 voix sur 14

Oui au projet mais avec les remarques ci-dessus : 1 voix sur 14

Ces résultats ont été transmis à la préfecture accompagnés d'une note mentionnant les remarques ci-dessus. La décision finale est du ressort de Monsieur le Préfet.